Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260512-2026_061-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 05/05/2026

Date de la convocation
30/04/2026

Date d'affichage
30/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 18 Présents : 17 Votants : 18

L'an 2026, le 5 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, M. BROSSAIS, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine.

Excusés avec procuration : Mme SABATIER Nathalie donne pouvoir à M. EON Jonathan

Secrétaire de séance : M. CHARLIER Clothaire

Réf	2026-061

Objet de la délibération : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est compétent pour créer des Commissions, qui peuvent revêtir un caractère permanent (pour la durée du mandat) ou qui peuvent être créées, au cours de chaque séance, pour étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Le Conseil Municipal fixe librement le nombre des Commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée de leurs mandats au sein de chacune.

Ces Commissions sont privées de tout pouvoir décisionnel. Elles ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil Municipal, même si le point de vue qu'elles expriment emporte l'adhésion d'une large majorité de ses membres.

Toutes les Commissions sont présidées de droit par le Maire et composées de l'adjoint délégué. Elles doivent être convoquées dans le mois qui suit leur nomination. Lors de cette première réunion, chaque Commission désignera son Vice-président qui pourra la convoquer et présider les réunions en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Aussi, dans l'optique de permettre aux élus de travailler dans différents domaines et sujets amenés notamment à être délibérés lors des Conseils Municipaux, il est proposé de créer neuf Commissions composées de treize membres. Pour rappel, dans les communes de 1000 habitants et plus, la composition des Commissions est déterminée selon la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de 4 Commissions municipales permanentes, de 6 membres chacune, comme suit :

Considérant que, le Conseil Municipal fixe librement le nombre des Commissions permanentes, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée de leurs mandats au sein des Commissions ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260512-2026_061-DE

Considérant qu'il y a lieu à présent de créer les neufs Commissions permanentes et de procéder à l'élection des membres composant chacune d'entre elles ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **FIXE** la création des commissions municipales permanentes au nombre de 4 composées de 6 membres chacune
- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres comme suit :

Commissions	**Membres**
Finances	Julien PEREZ, Vincent SINOQUET, Jacques BLANCHET, Elodie SINOQUET DARDENNE, Joel KERGOAT, Yoanna CHRISTY
Travaux, Patrimoine, Entretien, Plan de sauvegarde	Jonathan EON, Vincent SINOQUET, Bertrand SORRE, Grégoire BARBEAU, Daniel BROSSAIS, Nathalie SABATIER
Vie Associative, Culture et Communication	Christine KHEZZANE, Vincent SINOQUET, Julien PEREZ, Elodie SINOQUET DARDENNE, Aurélie CHARLES, Marie HASCOET
Enfance, Restauration & Affaires Scolaires	Nathalie GODEFROY, Vincent SINOQUET, Justine POULAIN, Clothaire CHARLIER, Noa QUIDELLEUR, Grégoire BARBEAU

pour : 18 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
M. CHARLIER Clothaire

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)